



Communiqué de presse

Strasbourg,
le 29 janvier 2020

Jean Luc Marx signe le premier emploi franc du Bas-Rhin

Jean-Luc Marx, préfet du Bas-Rhin, a signé ce mardi 28 janvier le premier emploi franc du département du Bas-Rhin à l'agence Pôle Emploi de Hautepierre à Strasbourg

La bénéficiaire de 22 ans, issue du quartier de Hautepierre, a pu grâce à ce dispositif signer un CDI pour un poste de secrétaire automobile dans un garage employant 4 salariés situé dans le quartier du Port du Rhin.

Le dispositif d'emploi franc s'inscrit dans les orientations gouvernementales relatives à la **politique de la ville**, avec pour objectif de :

- lutter contre le chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- lutter contre les phénomènes de discrimination à l'embauche en modifiant « l'ordre de la file d'attente » pour l'accès à l'emploi,
- favoriser l'emploi durable (aide supérieure en cas d'embauche en CDI),
- contribuer au développement des Quartiers Prioritaires de la Ville en soutenant l'emploi dans les quartiers.

Il s'agit d'une aide financière, versée à toute entreprise ou association du territoire national, pour l'embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un salarié résidant dans un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville (QPV).

Son montant s'élève, pour un temps plein, à :

- 15 000 euros sur 3 ans pour une embauche en CDI (5000 euros par an)

- 5 000 euros maximum sur 2 ans pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois (2500 euros par an).

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est

L'embauche en emploi franc nécessite **deux conditions** :

→ Etre inscrit comme demandeur d'emploi à Pôle emploi ou être un jeune suivi par une mission locale

→ Résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (tous les QPV sont éligibles depuis le 1er janvier 2020).

Si ces conditions sont remplies, une personne peut être embauchée en emploi franc **quel que soit son âge, son niveau de diplôme, son temps de travail et sa rémunération.**

Ce dispositif s'inscrit dans un ensemble de mesures déployées dans le Bas-Rhin pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi, dans le cadre d'objectifs concrets comme par exemple le doublement du nombre d'apprentis issus des quartiers prioritaires.

Contact presse

Bruno IOSSIF

Tél. : 07 72 34 91 14

Mail : bruno.iossif@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est